




# **NOTICE TECHNIQUE**

**WATT INSTALLATION  
TRANSIT DECHETS DANGEREUX ET DESAMIANTAGE  
BRESSUIRE (79)**

## SOMMAIRE

<b>NOTICE TECHNIQUE</b>	<b>4</b>
<b>1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT</b>	<b>4</b>
1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR.....	4
1.2 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE .....	5
1.2.1 Présentation de la société WATT INSTALLATION.....	5
1.2.2 Présentation du site de BRESSUIRE .....	5
<b>2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES</b>	<b>7</b>
2.1 CAPACITES TECHNIQUES.....	7
2.2 CAPACITES FINANCIERES .....	7
<b>3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES INSTALLATIONS</b>	<b>8</b>
3.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE. ....	8
3.2 TRANSPORT ET INSTALLATION DE TRANSIT .....	9
3.2.1 Activités de transport .....	9
3.2.2 Réception des déchets .....	9
3.2.3 Le conditionnement des déchets .....	10
3.2.4 Bâtiment de regroupement des déchets.....	10
3.2.5 Destination des déchets sortants.....	11
3.3 INSTALLATION DE TRAITEMENT.....	12
3.3.1 La zone de confinement .....	12
3.3.2 SAS de décontamination 5 compartiments .....	13
3.3.3 UCF surveillance.....	13
3.3.4 Groupes d'extraction.....	13
3.4 ANNEXES ET BUREAUX.....	14
3.5 RESEAUX ET ENERGIES.....	14
3.5.1 Réseaux d'eau.....	14
3.5.2 Energies.....	14
<b>4 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES</b>	<b>17</b>
<b>5 ACTIVITES NON CLASSEES</b>	<b>18</b>
<b>6 CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES</b>	<b>18</b>
<b>7 RAYON D'AFFICHAGE</b>	<b>18</b>
<b>8 ANNEXES</b>	<b>19</b>

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	06/03/2019
	WATT Installation / Transit déchets dangereux et désamiantage (79)	Page 3 sur 19

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Vue aérienne du site .....	6
Figure 2 : Présentation de l'installation.....	12
Figure 3 : Répartition des différents compartiments .....	12
Figure 4 : Exemple configuration tunnel 5 compartiments .....	13
Figure 5 : Plan d'implantation activités et installations techniques.....	16

## LISTE DES TABLEAUX


Tableau 1 : Capacités financières de la Société <b>WATT INSTALLATION</b> .....	7
Tableau 2 : Estimation des volumes de déchets sortants et leur destination .....	11
Tableau 3 : Classement ICPE du site.....	17

## NOTICE TECHNIQUE

### 1 PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

#### 1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR

Raison Sociale	:	<b>WATT Installation</b>
Forme juridique	:	Société à responsabilité limitée
Capital social	:	100 000 €
Adresse du siège social	:	WATT Installation ZI de Saint Porchaire 6 rue Lavoisier 79300 BRESSUIRE
Adresse du site	:	6 rue Lavoisier 79300 BRESSUIRE
Téléphone	:	05.49.65.90.88
N° SIRET	:	533 292 512 00027
N° SIREN	:	533 292 512
Code APE	:	4311 Z
Domaine d'activité	:	Travaux de démolition - Désamiantage
Date de création du site	:	2011
Superficie totale et parcelles cadastrales:		2 609 m <sup>2</sup> Parcelles CB205 et CB355 :
Signataire du présent dossier	:	M. Marc PENET
Agissant en qualité de	:	Gérant
Personnes en charge du dossier	:	M. Elise GUITTON,
Agissant en qualité de	:	Secrétaire

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	06/03/2019
	WATT Installation / Transit déchets dangereux et désamiantage (79)	Page 5 sur 19

## 1.2 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE

### 1.2.1 Présentation de la société WATT INSTALLATION

Watt Installation a débuté son activité dans la couverture et le photovoltaïque. Confrontée rapidement à l'amiante sur les toitures, elle a dû se former et s'équiper pour pouvoir poursuivre ses activités principales. Le photovoltaïque perdant toute rentabilité, la société n'avait pas d'autre choix que de développer celle qui progressait : Le désamiantage.

Watt Installation est une entreprise qui opère principalement en régions Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine et également en région Parisienne.

A noter que l'établissement loue les locaux.

☞ Une copie du bail est présenté en Annexe 1.

### 1.2.2 Présentation du site de BRESSUIRE

#### 1.2.2.1 Généralités

La société implantée à Bressuire propose des produits et des prestations en désamiantage et autres activités avec des partenaires locaux renommés (couverture, charpente, menuiserie, démolition, etc.).

Elle réalise également des chantiers de déplombage, moins courant.

L'établissement est certifié AFNOR pour le traitement de l'amiante pour les ouvrages extérieurs et intérieurs de bâtiments.

La norme NF X 46-010 constitue le référentiel en France pour la certification des entreprises réalisant des travaux d'amiante. A ce titre, elle est incontournable. Sont incluses dans ce texte les exigences générales - d'ordres administratif, juridique et économique, organisationnelles, techniques, opérationnelles - qu'une entreprise doit justifier dès lors qu'elle fait appel à de la sous-traitance.

Cette norme, et la rigueur qu'elle impose aux entreprises certifiées, illustre la volonté et la détermination des pouvoirs publics en matière d'amiante. Elle est d'application obligatoire et traduit toutes les obligations réglementaires en ce domaine.

☞ Le certificat AFAQ CERTIFICATION AFNOR AMIANTE SOUS-SECTION 3 est fourni en Annexe 1.

#### 1.2.2.2 Localisation de l'établissement et du projet

L'établissement WATT Installation est localisé sur la commune de BRESSUIRE dans le département des Deux Sèvres (79). Il est situé sur le secteur Nord-est de l'agglomération, accessible depuis la D938Ter, via la Nationale 149. L'accès au site se fait par la rue Lavoisier. L'établissement fait partie de la Zone Industrielle de Saint Porchaire.

L'entreprise est bordée par :

- Au Nord : les limites du bois Charron de 225 m au Nord-ouest du site à 400 m en allant vers le Nord ;
- A l'Ouest : la Nationale N149 à 600 m, puis les premières habitations à 1,2 km en s'approchant du centre ville de Bressuire ;

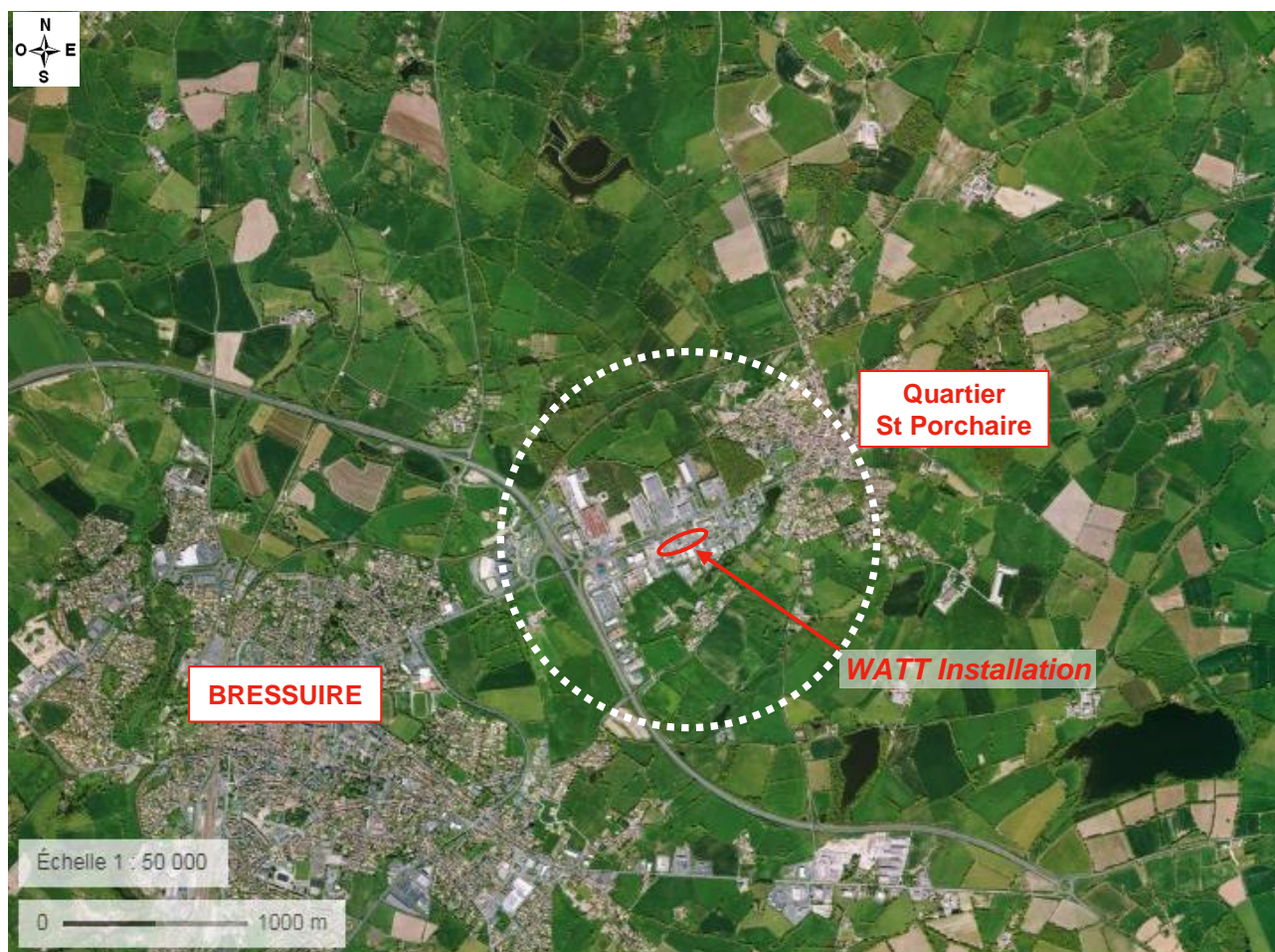
- Au Sud : les premières habitations à environ 250 m du site puis des parcelles agricoles ;
- A l'Est : en continuant sur le RD938ter, le quartier de Saint Porchaire.

Le site est composé de 2 parcelles, à savoir les parcelles :

- CB205 d'une superficie de 1 368 m<sup>2</sup>
- CB355 d'une superficie de 1 241 m<sup>2</sup>

Soit une surface totale de 2 609 m<sup>2</sup>

La photographie ci-après permet de localiser l'usine au sein de la commune. Le rayon d'affichage ne dépasse pas les limites administratives de la commune de Bressuire.



**Figure 1 : Vue aérienne du site**

(Source : Géoportail)

Le cercle en pointillé représente le rayon d'affichage défini pour l'enquête publique (R= 2 km).

Une carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup> présentant la localisation du site et du projet est fournie en Annexe 1. Le plan des abords au 1/2500<sup>ème</sup> et les plans d'ensemble au 1/500<sup>ème</sup> sont également

## 2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

### 2.1 CAPACITES TECHNIQUES

En 2017, l'entité WATT INSTALLATION employait environ 12 salariés, répartis de la façon suivante :

- Chargé d'affaires (indépendants) : **2**
- Ouvriers Qualifiés : **4**
- Chefs de chantier : **3**
- Employés Secrétaires : **2**
- Gérant dont Responsable Technique : **1**

Le site est ouvert de 8h à 17h. L'établissement est fermé annuellement en août sauf en cas de surcharge d'activité.

La surveillance du site est assurée en dehors des horaires d'ouverture par la société SPS.

### 2.2 CAPACITES FINANCIERES

Les capacités financières de la société WATT INSTALLATION sont illustrées dans le tableau suivant.

	2017	2016	2015
<b>Chiffre d'affaires net dont C.A. export</b>	1 556 298 €	1 631 113 €	995 616 €
<b>Production</b>	1 596 359 €	1 596 359 €	1 016 865 €
<b>Résultats d'exploitation</b>	351 882 €	312 304 €	77 214 €
<b>Résultats nets</b>	240 699 €	213 585 €	70 589 €

*Tableau 1 : Capacités financières de la Société WATT INSTALLATION*

Les bilans actifs, passifs et comptes de résultats des derniers exercices sont tenus à la disposition des Installations Classées sur demande.

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES INSTALLATIONS

#### 3.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DU SITE.

L'aire de stockage temporaire de déchets dangereux et amiante permet de regrouper les déchets contenant de l'amiante dans un endroit sécurisé avant envoi en installation de traitement final, et également de stocker les déchets en attente de désamiantage.

En effet, le site dispose d'une unité fixe de désamiantage dans le cadre d'opérations de séparation des Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA). Cette unité de traitement est aussi adaptée pour répondre aux exigences de dépollution des ferrailles : plomb, peintures diverses...

Cette unité permet de réaliser des travaux de désamiantage ou de déplombage hors site clients, de réduire au maximum les déchets ultimes et d'augmenter la part des matières revalorisées.

L'unité, disposant d'un volume de 110 m<sup>3</sup>, est équipée des équipements les plus récents en termes de régulation et de contrôle de dépression (capacité d'extraction très supérieure de 10 volumes/heure et création d'une dépression supérieure à 15 Pa permanente – structure testée à 70 Pa).

Elle a été conçue pour traiter des pièces amiantées de gros volume type chaudière et permet de réduire les niveaux d'empoussièrement des processus les plus émissifs à des seuils maîtrisés.

Le graphique ci-dessous établit le volume d'activités du site en fonction du tonnage annuel traité par WATT Installation et du tonnage annuel transitant sur le site de Bressuire.

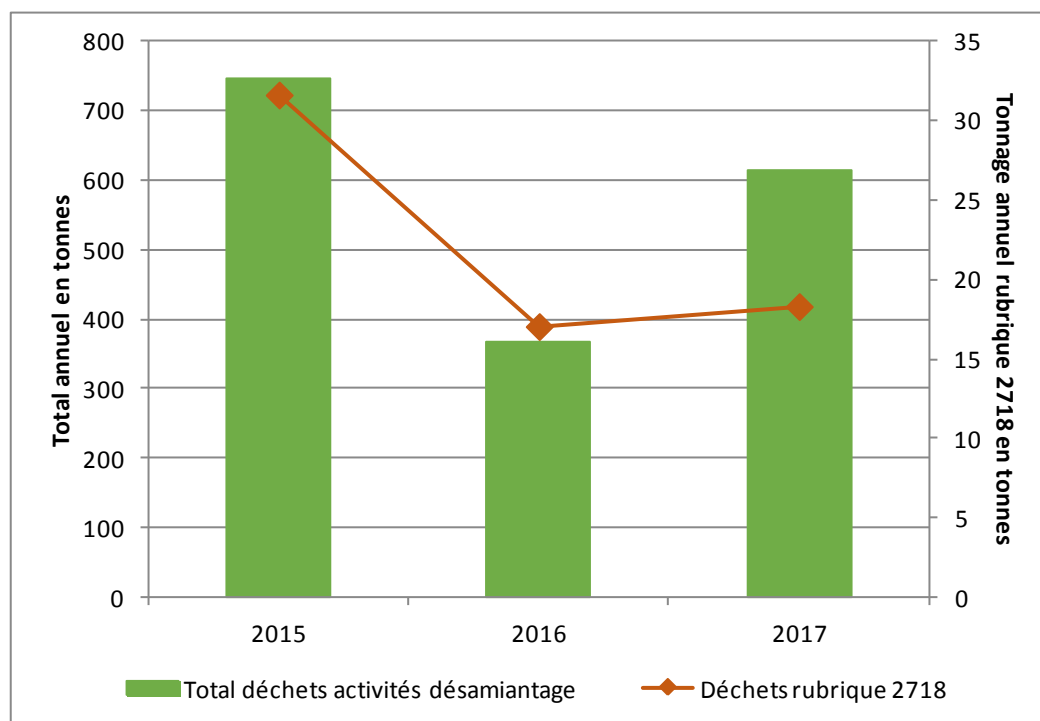


Figure 2 : Evaluation du volume d'activités en fonction des tonnages annuels



## 3.2 TRANSPORT ET INSTALLATION DE TRANSIT

### 3.2.1 Activités de transport

Les activités principales dans le Transport de Matières Dangereuses de la société sont :

- Expédition des Déchets contenant de l'Amiante issus des chantiers vers les Installations de Stockage de Déchets Dangereux ou Non Dangereux Ultimes ;
- Conditionnement (emballage extérieur) de Déchets contenant de l'Amiante issus des chantiers de désamiantage chez le client ;
- Réception de Déchets contenant de l'Amiante sur le site de transit de stockage de Déchets contenant de l'Amiante appartenant à WATT Installation ;
- Transport de Déchets contenant de l'Amiante issus des chantiers vers les Installations de Stockage de Déchets Dangereux ou Non Dangereux Ultime (Uniquement EPI appartenant aux salariés de WATT Installation).

Pour les Déchets contenant de l'Amiante des clients WATT Installation, les sociétés de transport mandatées (exemples : Occamat, Gillois, DESERT ...) sont définies comme étant chargeur des Déchets.

Pour certains déchets contenant de l'amiante (EPI appartenant à WATT Installation, Bride + joint amianté, dalle de sol ...), WATT Installation est chargeur, transporteur, déchargeur et ré expéditeur, du fait du transport effectué par les véhicules de la société et du transit des déchets sur le site de Bressuire.

A noter que la mission de « référent transport » ou conseiller à la sécurité externe par route de marchandises dangereuses est une prestation externalisée et réalisée par Madame Cécile THEPOT KERNIVINEN de la société GSA Management.

☞ Le récépissé de déclaration pour l'activité de transport par route de déchets est fourni en Annexe 1.

☞ L'attestation de mission conseiller à la sécurité externe est fournie en annexe 5

### 3.2.2 Réception des déchets

Les déchets qui sont acheminés depuis leur site d'origine vers l'établissement WATT Installation ont pour origine :

- Les chantiers de désamiantage (principalement des chantiers BTP de la société), les chantiers d'intervention sur matériaux contenant de l'amiante (bâtiment et industrie) ou du plomb.
- Les EPI et EPC générées par les activités extractives

Ces déchets, sont essentiellement des matériaux de construction dans lesquels les fibres d'amiante sont intégrées à une matrice solide. Le risque de dispersion des fibres ne peut donc survenir qu'à l'occasion de travaux de perçage, de sciage, de casse, de démolition ou lors de la manipulation de ces déchets liée à leur élimination. Ils arrivent par transporteur habilité et déclaré en préfecture. La société dispose également de l'habilitation pour le transport et la collecte de déchets dangereux et non dangereux.

Dès leur arrivée sur le site, le transporteur doit se présenter à l'accueil pour pouvoir décharger. Les différents documents relatifs à la traçabilité des déchets sont alors recueillis pour être enregistrés informatiquement. Le registre mentionne notamment :

- la date de réception du lot de déchets,
- l'origine (dénomination du chantier),
- l'identité du transporteur et le N° d'immatriculation du véhicule,

- le numéro de certificat d'acceptation préalable (CAP),
- la fiche d'identification des déchets (FID),
- le numéro bordereau de suivi des déchets,
- la nature et les quantités de déchets réceptionnés,
- les observations si il y a lieu.

☞ La procédure pour le traitement administratif des déchets – 30c est fournie en Annexe 1

Une fois cette procédure de réception réalisée, les déchets sont acheminés :

- soit vers le bâtiment de regroupement,
- soit vers l'unité fixe de désamiantage/déplombage.

### 3.2.3 Le conditionnement des déchets

Les travaux de manipulations des déchets et leur conditionnement sont réalisés par du personnel spécialisé sur les lieux de production initiaux. Ils sont conditionnés de manière étanche et référencés conformément à la réglementation relatif aux produits contenant de l'amiante (marquage UN, logo,...) ou indiquant les caractéristiques dangereuses.

Les déchets ainsi conditionnés, sont regroupés sur le site en intérieur, dans un bâtiment balisé et sécurisé dédié, en attente de reprise par un transporteur agréé vers envoi en ISDND ou ISDD. Ils sont évacués dès que le volume le justifie.

☞ Les procédures pour le conditionnement et le transport des déchets – 30.X sont fournies en Annexe 1.

### 3.2.4 Bâtiment de regroupement des déchets

D'une superficie de 33,37 m<sup>2</sup>, le bâtiment présente les caractéristiques de résistance au feu suivantes :

- Murs coupe feu en bloc béton coupe feu de degré 2H,
- Sols béton,
- Toitures répondant à la classe BROOF t3.

Le local est équipé d'un système de désenfumage en partie haute à mécanisme manuel. D'une superficie de 2,66 m<sup>2</sup>, ce dernier dispose d'une surface utile d'ouverture égale à 6,4% de la superficie du bâtiment.

La porte donne directement sur l'extérieur et ne communique pas avec un autre local.

La zone est sur rétention, les eaux susceptibles d'être recueillies sont redirigées vers une cuve tampon permettant le confinement des eaux en cas de pollution avérée.

### 3.2.5 Destination des déchets sortants

Les différents codes déchets énumérés ci-dessous sont les différents déchets susceptibles d'être générés lors des activités de chantier de la société. Tous ne transitent pas par le site situé à Bressuire. En effet, ils peuvent être transportés directement vers le centre de traitement ou valorisation.

Code déchet	Désignation	Destinations
08 01 11*	Déchets de peinture contaminés (plomb)	SECHE
08 04 09*	Electroménager et jointures contaminés (Plomb)	SECHE/INERTAM/SEDA
15 02 02*	EPI contaminés	SEDA ou SECHE
16 02 12*	Brides et joints amiante libre	SEDA ou INERTAM
17 01 06*	Mélange briques, tuiles, béton	SEDA
17 02 04*	Revêtements sol/muraux + colles	SEDA ou SECHE
17 03 01*	Revêtements bitumineux	SECHE
17 04 09*	Déchets métalliques contaminés	SEDA
17 05 03*	Gravats contaminés	SEDA
17 06 01*	Calorifugeage et isolants divers contaminés amiante	SEDA ou SECHE
17 06 03*	Calorifugeage et isolants divers contaminés autrement que par amiante	INERTAM
17 06 05*	Matériaux de construction contenant de l'amiante	2B recyclage
17 08 01*	Plâtre contaminé	SEDA
17 09 03*	Terres contaminées autrement que par amiante	SEDA
DIB	Déchets non amiantés	2B recyclage

**Tableau 2 : Dénomination des déchets amiantés les plus courants gérés par WATT Installation et leur destination**

### 3.3 INSTALLATION DE TRAITEMENT

L'entreprise dispose d'une unité fixe avec confinement dynamique. Cette unité sous confinement dynamique a différents objets : Formation interne (meilleure maîtrise des équipements, des processus et des équipements), démantèlement ou retrait d'équipements industriels (ex pompes) ou issus de bâtiments (ex menuiseries), et enfin l'entretien ou la maintenance d'équipements pollués (changement de filtres, nettoyage, etc.).



Figure 3 : Présentation de l'installation

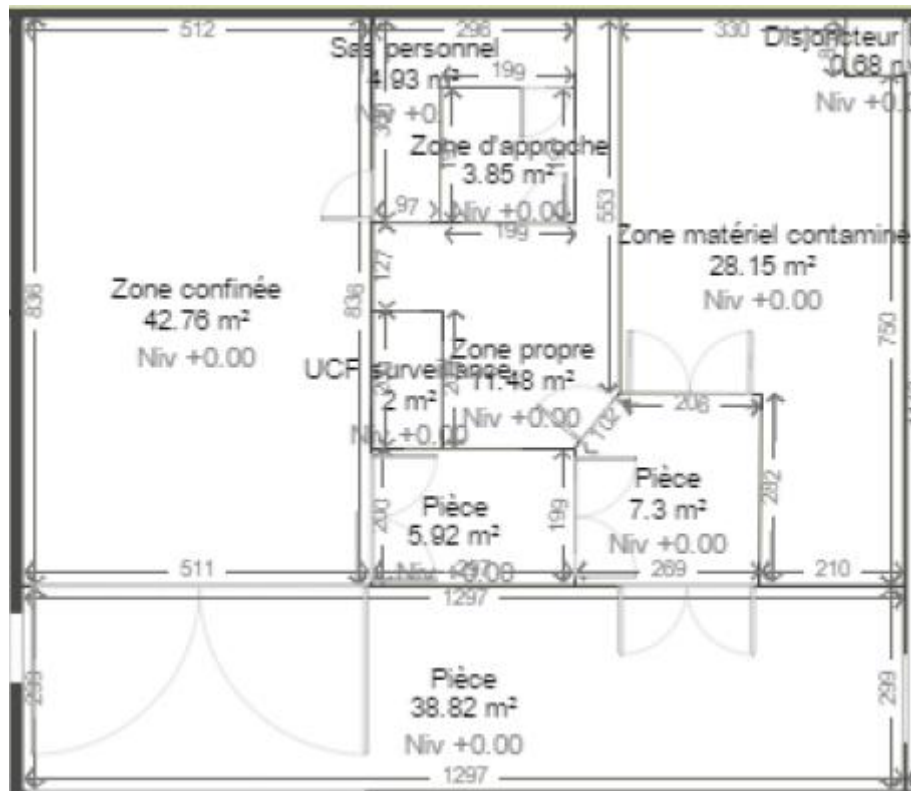


Figure 4 : Répartition des différents compartiments

#### 3.3.1 La zone de confinement

D'une superficie de 42,76 m², cette unité fixe permet de garantir l'étanchéité de la zone pendant les opérations de démantèlement de l'amiante, et ainsi toute diffusion de fibre d'amiante hors de la zone, avec la création d'une dépression > 15 Pa permanente. Le choix d'un confinement

dynamique en structure lourde (par opposition aux légères = mobiles) permet de maintenir un bilan aéraulique continu, tout le temps de la phase de travaux sur matériels contaminés.

### 3.3.2 SAS de décontamination 5 compartiments

D'une superficie de 33,5 m<sup>2</sup> au total les différents compartiments permettent le respect des procédures d'entrée/sortie des personnes devant accéder à la zone de travail. Ces dernières sont affichées dans les compartiments.

☞ La procédure entrée/sortie des personnes est fournie en Annexe 1.

Les différents compartiments sont conçus et dimensionnés pour :

- permettre un renouvellement de l'air dans chaque compartiment en un temps inférieur au temps de séjour dans le compartiment lors de la décontamination. Ce renouvellement est vérifié à l'aide d'un anémomètre,
- faciliter l'évolution des opérateurs lors des diverses opérations (décontamination, évacuation déchets,...)

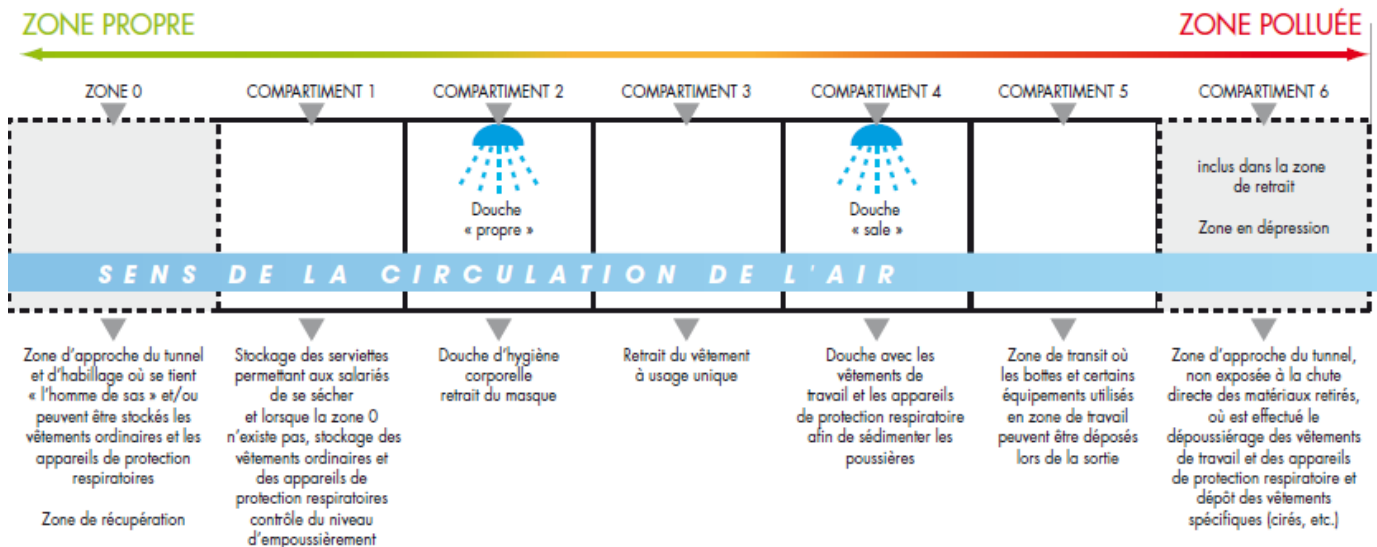


Figure 5 : Exemple configuration tunnel 5 compartiments

### 3.3.3 UCF surveillance

Cette aire aménagée dans la zone propre comprend :

- un dispositif de contrôle permanent des dépressions dans la zone confinée avec alarme, secouru par groupe électrogène,
- des dispositifs de filtration des eaux douches et excédent des eaux utilisées en zone confinée, avant envoi vers le réseau d'eaux usées, et mesures des MES en fin de travaux,
- un dispositif de contrôle du niveau d'empoussièrément,
- un dispositif pour évaluation bilan aéraulique.

### 3.3.4 Groupes d'extraction

Les extracteurs qui assurent la dépression, sont maintenus en fonctionnement 24h/24 pendant toute la durée des travaux et jusqu'au retour positif des mesures libératoires. Ils sont également reliés par une installation de secours. L'air extrait est filtré avec en phase ultime l'utilisation d'un filtre à très haute efficacité, avant rejet à l'atmosphère.

### 3.4 ANNEXES ET BUREAUX

Le site dispose également :

- d'un local spécifique de 28 m<sup>2</sup> pour le matériel contaminé en attente de nettoyage. Les outillages et matériels de l'entreprise qui ne sont pas décontaminables et qui seront employés dans une autre zone sont, après leur nettoyage, doublement conditionnés dans des sacs plastiques étanches, bien fermés en col de cygne, puis dans une seconde enveloppe, puis éventuellement mis dans des caisses de transport avec identification.
- d'un atelier de maintenance d'environ 245 m<sup>2</sup>,
- de plusieurs locaux pour le stockage des consommables (propres) sur une surface totale de 143 m<sup>2</sup>
- de vestiaires (autres que pour les travaux de désamiantage),
- de bureaux et sanitaires.

### 3.5 RESEAUX ET ENERGIES

#### 3.5.1 Réseaux d'eau

##### 3.5.1.1 Approvisionnement

Le site est raccordé au réseau d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Bressuire. L'eau est utilisée pour les besoins sanitaires du personnel, les opérations de brumisation ou mouillage des poussières, le nettoyage des surfaces locaux et du matériel.

##### 3.5.1.2 Eaux usées industrielles

Les eaux usées « industrielles » issues de l'activité du site sont les eaux générées par les opérations de mouillage et brumisation, le nettoyage des surfaces et matériel contaminés, ainsi que les eaux provenant des douches attenantes à la zone confinée.

On notera également que l'aire de regroupement des déchets est implantée de telle sorte qu'en cas d'incendie, les eaux d'extinction soient redirigées vers la cuve tampon.

Les eaux des zones de décontaminations sont filtrées. Le site dispose également d'une pompe de filtration des eaux au niveau de la cuve tampon avant rejet vers le réseau eaux usées.

##### 3.5.1.3 Eaux usées domestiques

L'ensemble des installations sanitaires du site est raccordé au réseau collectif des eaux usées de la ZI de Saint-Porchaire (les réseaux eaux pluviales et eaux usées sont de type séparatif).

Les eaux usées de la commune sont traitées au niveau de la station d'épuration communale.

##### 3.5.1.4 Eaux pluviales

Les eaux pluviales de voirie et de toiture sont collectées et orientées vers le réseau eaux pluviales puis le bassin d'orage de la zone d'activités de Saint Porchaire.

##### 3.5.1.5 Eaux incendie

Dans un rayon de moins de 100 mètres autour de l'établissement, on recense 2 poteaux eau incendie (PEI) externes implantés référencés n°114 et n°121 de débit respectif 102 m<sup>3</sup>/h et 142 m<sup>3</sup>/h à 1 bar.

#### 3.5.2 Energies

##### 3.5.2.1 Mode d'alimentation

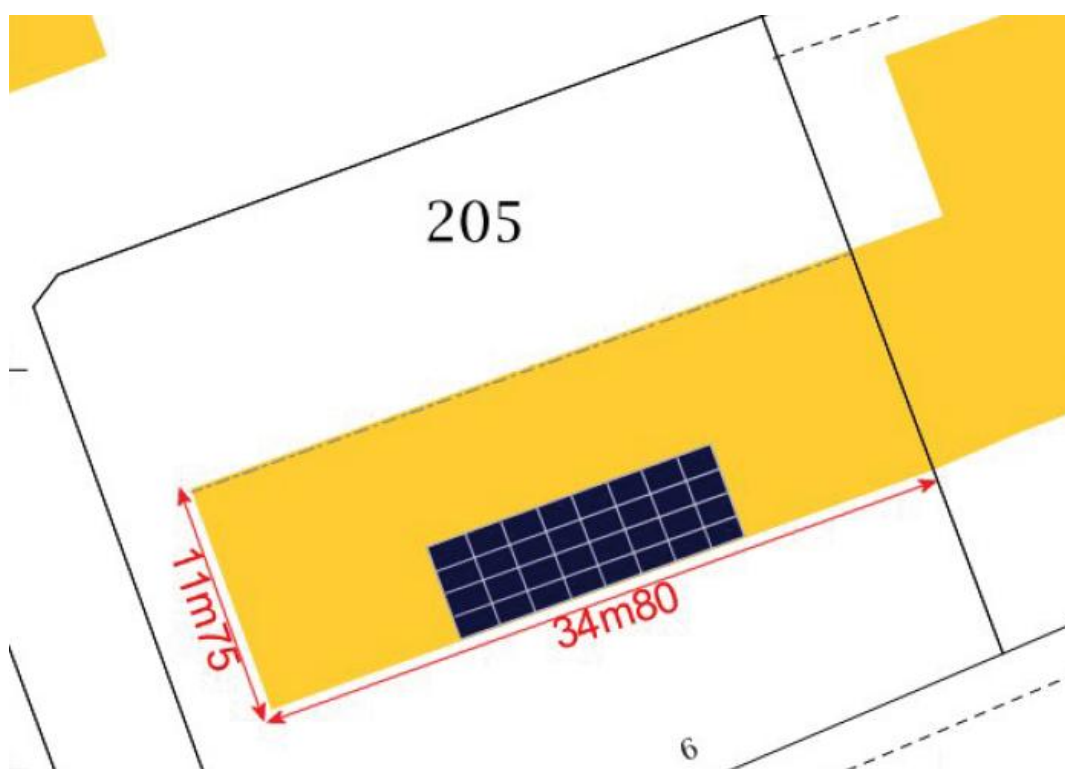
Le site est alimenté électriquement. L'alimentation est assurée par le réseau de distribution électrique basse tension. L'établissement est également équipé d'une installation de production photovoltaïque raccordée à ce réseau.

La puissance crête installée est de 9 kWc et la surface occupée par l'installation en toiture de 80 m<sup>2</sup> au niveau du stockage de produits consommables.

### 3.5.2.2 Description technique de l'installation photovoltaïque

Mise en service février 2017, l'installation a une puissance totale de 9 kWc et présente une surface de 80 m<sup>2</sup>. Le bâtiment qui accueille l'installation sert au stockage de consommables utilisés sur les chantiers. Elle comporte 36 panneaux photovoltaïques 250W Mono BLACK – SOLARWORLD et un Onduleur ABB TRIO TRIO 8.5 TL-OUTD. Les attestations de conformité de ces panneaux correspondent aux normes exigées au point 14.3 des guides UTE C15-712 version 2013.

☞ Les éléments concernant l'installation et conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010 (modifié le 25 mai 2016), les mesures prises par le pétitionnaire pour répondre aux prescriptions précitées sont fournis en Annexe 1.



**Figure 6 : Implantation de l'installation photovoltaïque**

L'étude de la structure porteuse a été réalisée selon les règles et dispositions pour réduire le risque d'affaiblissement de la structure. En ce qui concerne la stabilité au feu du bâtiment, la hauteur du bâtiment étant inférieure à 8 m, aucune exigence particulière n'est demandée.

Le plan ci-après localise les différentes activités et équipements du site.

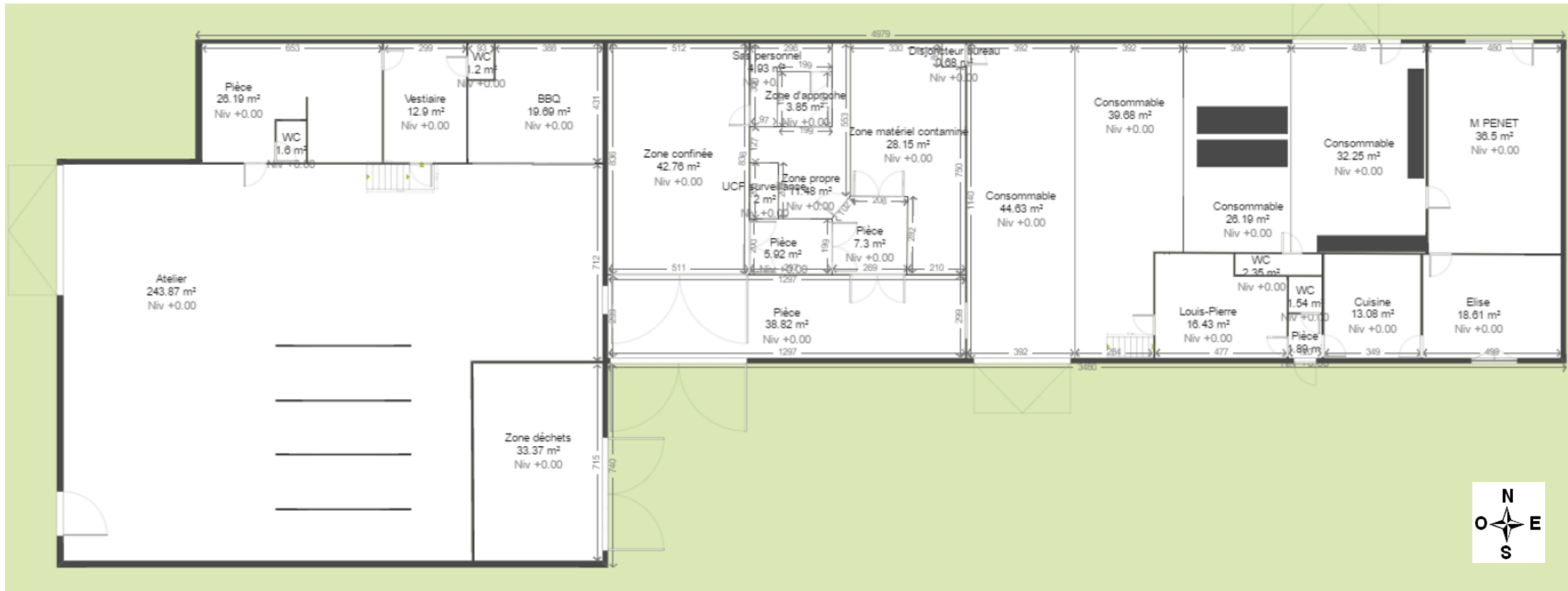


Figure 7 : Plan d'implantation activités et installations techniques



## 4 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS CLASSEES

Les tableaux présentés ci-dessous listent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de l'établissement.

Le classement tient compte des évolutions de la nomenclature ICPE modifiée par le décret n°2014-285 du 3 mars 2014 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2015, afin de tenir compte des dispositions issues de la Directive dite « SEVESO 3 » et du règlement CLP relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et mélanges.

La référence du classement présenté est la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, faisant l'objet de l'article R.511-9 (et de son annexe) du Code de l'Environnement.

Situation de l'établissement WATT INSTALLATION				
Rub. ICPE	Définition de l'activité et seuils	Volume actuel	Volume projeté	AMPG
2718-1	<p><b>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</b></p> <p>La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 t ; (A-2) 2. Inférieure à 1 t. (DC)</p>	<1 T	<p><b>30 T</b> Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante/Plomb</p>	<p><b>A</b> Rayon d'affichage = 2 km</p>
2790	<p><b>Installations de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795.</b></p> <p>Traitement de déchets dangereux (A-2)</p>	<p><b>Capacité estimée à 6T/j<sup>1</sup></b> Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante/Plomb</p>		<p><b>A</b> Rayon d'affichage = 2 km</p>


**Tableau 3 : Classement ICPE du site**

Les installations et activités utilisant des substances ou mélanges dangereux ne vérifient pas les règles de cumul seuil bas ou haut mentionnées au II de l'article R511-11.

Le volume de déchets dangereux maximal en transit est inférieur à 50 tonnes, le site n'est donc pas concerné par la rubrique 3550.

Le tonnage maximal de déchets dangereux traités est inférieur à 10 T/j, le site n'est donc pas concerné par la rubrique 3510.

<sup>1</sup> Le tonnage susceptible d'être présent dans l'installation est de 6 t/j, correspondant approximativement au poids de 2 chaudières

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	06/03/2019
	WATT Installation / Transit déchets dangereux et désamiantage (79)	Page 18 sur 19

## 5 ACTIVITES NON CLASSEES

A titre informatif, le site n'exerce pas d'autres activités visées par une rubrique ICPE.

## 6 CALCUL DU MONTANT DES GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article R.516-1 du Code de l'Environnement, le montant des garanties financières pour l'établissement WATT INSTALLATION doit être évalué afin de prendre en compte les activités de stockage temporaire et de traitement des dangereux classées à autorisation respectivement au titre des rubriques 2718 et 2790 ; rubriques soumises à la constitution de garanties financières.


Pour rappel, ces garanties sont destinées à assurer, suivant la nature des dangers ou inconvénients de chaque catégorie d'installations, la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation, les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après fermeture, et la remise en état après fermeture.

Le montant mis à jour s'élèverait à **68 554 €**. (Conférer détails en annexe 8 du présent document). Ce montant étant inférieur au seuil d'exigibilité fixé à 100 000 €, le site WATT INSTALLATION est exempté de la constitution de garanties financières.

## 7 RAYON D'AFFICHAGE

L'établissement est un site soumis à autorisation. Seule la commune de Bressuire se trouve à l'intérieur du cercle de rayon 2 km sur la carte IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> insérée en Annexe 1, elle est donc seule concernée administrativement par ce dossier d'autorisation.

Pour mémoire, le rayon est pris en considération à partir des limites de l'installation projetée et est de rayon d'affichage égal au maximum à celui prévu par la nomenclature des Installations Classées pour les activités de l'entreprise soumises à autorisation soit ici 2 km (rubriques 27XX).

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	06/03/2019
	WATT Installation / Transit déchets dangereux et désamiantage (79)	Page 19 sur 19

## **8 ANNEXES**

### **Annexe 1 : Plans**

Carte IGN au 1/25000<sup>e</sup>  
Plan des abords au 1/2500<sup>e</sup>  
Plans des réseaux au 1/250<sup>e</sup>

### **Annexe 2 : Copie du bail entre SEBAPIAL et WATT installation**

### **Annexe 3 : AFAQ Certification AFNOR amiante sous-section 3**

### **Annexe 4 : Récépissé transport par route de déchets**

### **Annexe 5 : Attestation mission conseiller à la sécurité externe**

### **Annexe 6 : Procédure Traitement administratif – 30c**

### **Annexe 7 : Procédures de Transport et Gestion des déchets**

### **Annexe 8 : Eléments relatifs à l'unité photovoltaïque selon les dispositions de l'arrêté de 4 octobre 2010 modifié**

### **Annexe 9 : Calcul du montant des garanties financières**